



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE COMPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE DE SAILLY-EN-OSTREVENT (ARRONDISSEMENT D'ARRAS)

Arras, le 14 février 2024

Par arrêté du 6 février 2024, les électeurs de la commune de Sailly-en-Ostrevent sont convoqués **le dimanche 14 avril 2024 et en cas de second tour le dimanche 21 avril 2024**, en vue de compléter le conseil municipal (**5 sièges à pourvoir**).

Les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture du Pas-de-Calais (bureau des élections et des associations) :

Pour le 1^{er} tour de scrutin : du jeudi 21 mars 2024 au jeudi 28 mars 2024 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30. Les candidats inscrits au premier tour de scrutin sont d'office inscrits au second tour de scrutin si celui-ci est nécessaire.

Pour le 2nd tour de scrutin : le dépôt des candidatures n'est ouvert que si au premier tour de scrutin le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. Dans cette hypothèse, le dépôt des déclarations de candidature aura lieu du lundi 15 avril au mardi 16 avril 2024 inclus de 9h à 12h puis de 14h à 16h30.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)